



REGLEMENT CO Nuit
Samedi 24 Septembre 2016 – Mortagne sur Sèvre
Départ 21h15

ARTICLE 1 – Règles de la CO

Alinéa 1-1 – Déroulement de la randonnée

C'est une épreuve de randonnée CO par équipe de 2. Le nombre d'équipe est limité à 100 équipes. Toutefois, l'organisation se laisse la possibilité de réduire ce nombre.

Alinéa 1-2 – Programme

18h00 : Retrait des dossards et récupération de la puce

20h30 : Briefing

21h15 : départ de la course par vague de deux équipes

Alinéa 1-3 – Composition des équipes

Chaque équipe sera constituée de 2 individus.

Alinéa 1-4 – Autorisation parentale

Toute équipe composée de personnes mineures doit avoir une autorisation parentale qui désigne une personne responsable (voir la prise de donnée).

Alinéa 1-5 – Déclaration de bonne santé

Les participants déclarent être aptes à participer à une épreuve de CO nocturne. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être mis en cause de pour un problème de santé survenu durant l'épreuve. Les concurrents doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la CO en compétition.

Alinéa 1-6 – Matériel

Chaque équipe participante reçoit une puce de pointage pour les balises. Elles seront remis au responsable de l'équipe. Le chronométrage se fera grâce à elles.

Alinéa 1-7 – Parcours



Raid des Chaussées - 21 Rue Johannes Gütembersg - CS 80055 - 85130 - LA VERRIE
Association Loi 1901

Téléphone : 02-51-65-11-32 Fax : 02-51-65-56-68

www.raid-des-chaussees.fr - info@raid-des-chaussees.fr



Les équipes s'engagent à respecter l'intégralité du parcours et surtout les concurrents du Raid des Chaussées qui sont prioritaires.

Alinéa 1-8 – Tricherie

Toute tricherie constatée par un membre de l'organisation, d'un signaleur et des commissaires de course sera punie par l'exclusion de la course.

ARTICLE 2 – Les règles de sécurité

Alinéa 2-1 – Eclairage et tenue

Il s'agit d'une épreuve nocturne. Les équipes s'engagent donc à participer avec une lampe frontale et d'un gilet fluorescent pour la sécurité.

Alinéa 2-2 – Problème technique

Tout participant rencontrant un problème technique sur le circuit doit terminer son tour entamé en respectant l'intégralité du parcours pour effectuer son relais et en laissant le passage suffisant pour les autres concurrents. Il ne pourra en aucun cas faire demi-tour.

Alinéa 2-3 – Assurance

Il est recommandé au participant d'être couvert par une assurance familiale, et mieux encore par une assurance individuelle.

Alinéa 2-4 – Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, perte, dégât ou dégradation du matériel des participants et accompagnants.

Alinéa 2-5 – Conduite dangereuse

Les participants s'engagent à ne pas se présenter en état d'ébriété, à ne pas mettre en danger la sécurité des autres participants et des spectateurs, ainsi qu'à ne pas perturber le déroulement de l'épreuve.

Alinéa 2-6 – Secours

Un service de premier secours sera à votre disposition tout le long de l'épreuve.



Raid des Chaussées - 21 Rue Johannes Gütembersg - CS 80055 - 85130 - LA VERRIE
Association Loi 1901

Téléphone : 02-51-65-11-32 Fax : 02-51-65-56-68

www.raid-des-chaussees.fr - info@raid-des-chaussees.fr



ARTICLE 3 – Organisation

Alinéa 3-1 – Accueil

Le bureau d'accueil sera disponible à partir de 18h00. Tous les participants doivent s'y présenter pour récupérer la puce de pointage des balises.

Alinéa 3-2 – Inscription

- les bulletins d'inscription seront dûment remplis et agréés par les responsables d'équipe.
- la décharge de responsabilité dûment remplie et signée par chaque participant (à déposer le jour même à l'accueil).
- le paiement se fait à l'inscription.
- Une caution de 50 euros est demandée pour la puce.

Alinéa 3-3 – Montant de l'inscription

Le montant de l'inscription s'élève à 10 € par personne.

Attention les inscriptions au préalable via internet et téléphone se feront avant le 20 septembre 2016.

Alinéa 3-4 – Mode de paiement

Le montant au plus tard le 20 septembre pour une pré-inscription, du montant de l'inscription se fera par chèque libellé à l'ordre de : Association du Raid des Chaussées. En cas d'inscription le jour même ou après le 19 septembre se fera à la table d'inscription

Alinéa 3-5 - Désistement

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.

Alinéa 3-6 – Remplacement

En cas de remplacement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe, l'organisation doit être informée au moment du retrait des dossards.



Raid des Chaussées - 21 Rue Johannes Gütembersg - CS 80055 - 85130 - LA VERRIE
Association Loi 1901

Téléphone : 02-51-65-11-32 Fax : 02-51-65-56-68

www.raid-des-chaussees.fr - info@raid-des-chaussees.fr